

Loi nationale sur l'habitation

fosses septiques. Il existe cependant des cas où nous consentons des prêts pour l'installation de fosses septiques, et si le député songe à certains cas je serais heureux que la société les examine.

M. Hollands: Comme question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous ne sommes pas en comité, et je ne saurais dire combien de questions doivent être autorisées en ce moment. Mais si le ministre veut accepter la question ou pourra autoriser le député à en poser une autre.

M. Hollands: Le ministre pourrait-il dire quand la loi a été en vigueur en vertu de laquelle la SCHL a consenti un prêt pour l'achat d'un terrain?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, la SCHL a consenti des prêts pour l'achat de lots et de maisons sans égout au Canada. Elle ne prête pas d'argent dans ce qu'on appelle généralement les districts ruraux qui en sont encore aux fosses septiques.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu, pendant une heure et quart le ministre nous brosser un si magnifique tableau des affaires urbaines et de l'habitation au Canada, je ne puis m'empêcher de songer à une expression latine, caveat emptor—que l'acheteur se méfie. En l'occurrence le ministre personnifiant le vendeur, vend un article au peuple canadien. Ce dernier devrait prendre garde à ce qui lui a été vendu. Je me rappelle que dans un des meilleurs contes de Dickens, «Le grillon dans le foyer», on dit que quatre murs et un plafond n'ont jamais constitué une maison. Je suppose, monsieur l'Orateur, que ce qui importe le plus aujourd'hui, c'est de construire quatre murs et un plafond de telle manière que le Canadien moyen puisse les acheter.

La première difficulté, si j'en juge par le bill C-133 et par la déclaration que le ministre a faite lundi, le 12 mars, comme en fait foi la page 2095 du hansard, de même que sa participation au débat sur l'Adresse, c'est que toutes les modifications apportées depuis l'adoption de la loi nationale sur l'habitation ont été improvisées. Le ministre a admis dans son introduction qu'une partie de son projet était dans le bill C-133. Il avait aussi un projet lorsqu'il a pris part au débat sur l'Adresse et il en avait un aussi lundi dernier, comme en fait foi la page 2095 du hansard. Il voudrait remédier à la situation du logement et améliorer le genre de vie des Canadiens avec des moyens fragmentaires.

Lorsqu'il s'agit d'examiner la théorie d'ensemble, nous devons d'abord nous demander quel genre de politique de logement nous voulons vraiment au Canada. Où nous mènera cette politique? Pourrons-nous y arriver avec des moyens fragmentaires? Quel devrait être l'objectif d'un programme de logement acceptable sur le plan de l'aménagement urbain national? En quelques mots, l'objectif de toute politique nationale de logement, aux termes de la constitution canadienne, devrait consister, dans le cas du gouvernement, à prévoir, adopter et établir un programme grâce auquel chaque Canadien aurait une maison, où il pourrait graduellement se constituer une part de propriété, une maison entourée d'une pelouse, dans un milieu salubre, afin de pouvoir un jour en devenir propriétaire ou posséder un petit capital qui l'encouragerait à s'acheter une maison comme celle-là. Les gens peuvent commencer par un appartement ou une maison d'un complexe résidentiel et se constituer en fin de

compte une part de propriété dans une maison ou vice versa.

Tout Canadien a droit à une maison bâtie dans un coin de verdure. Cela devrait être notre objectif national, le but national du programme d'habitation. Sur cela devrait reposer tout programme d'aménagement urbain. Je dois dire qu'en lisant le bill, je constate qu'avec ses moyens fragmentaires, il est loin d'aboutir à cette théorie et d'assurer aux Canadiens qu'ils pourront, au cours de leur vie, se constituer une part de propriété dans une maison où ils pourront élever leurs enfants. J'espérais que le ministre nous exposerait un programme de ce genre.

Bien que le bill à l'étude renferme d'excellentes modifications à la loi nationale sur le logement et se prête fort bien à la propagande et à la discussion, il est loin de pouvoir réaliser un véritable projet de logement à long terme, de nature à améliorer la qualité de la vie dans nos grands centres urbains comme Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg et autres. Si nous commençons à cette époque de notre histoire, nous pouvons éviter les erreurs, les frustrations, les ghettos et la pauvreté absolue qu'on peut voir dans les villes américaines, et dans de nombreux pays européens et asiatiques que j'ai visités, ainsi que vous-même, monsieur l'Orateur, et dont la Chambre est consciente. Le Canada, qui est un pays jeune et plein de ressources peut faire mieux.

De ce fait, notre premier et principal objectif est de mettre à portée du portefeuille de chaque Canadien le droit de se constituer une part de propriété dans une habitation où une famille puisse vivre entourée de la nature, en paix et dans le bonheur et la dignité; dans un cadre qui fasse ressortir les beautés de la vie plutôt que dans un milieu où les germes du crime vivent de l'ignorance et de l'analphabétisme et sans que rien n'éclaire le but à atteindre qui est de bâtir un peuple vigoureux, fort, intelligent et donc un pays sain.

Aucun cataplasme ne pourra donner naissance à une nouvelle politique nationale du logement et ce bill n'est qu'un cataplasme. Le ministre l'a admis et a dit avoir introduit une partie de sa politique dans ce bill, une autre partie dans l'autre bill, une troisième partie qu'il a exposée au cours du débat sur le discours du trône et le reste l'autre jour à l'appel des motions. Il se trouve que ce dernier jour je me trouvais en Alberta à une réunion politique mais lorsque j'ai lu cette annonce à la page 2095 du hansard, j'ai trouvé étrange que le même genre de politique soit annoncé en Ontario et ce qu'il a déclaré ce jour-là n'était rien d'autre que de la publicité pour un programme provincial.

Comme je le disais, il s'agit d'un bill cataplasme prévoyant des mesures fragmentaires. A court terme, ce cataplasme soulagera le malade. Il atténuera certainement la crise du logement mais, en analyse finale, le mal demeurera, s'étendra et empirera jusqu'à ce qu'un problème sociologique surgisse, jusqu'à ce qu'une tendance révolutionnaire se fasse jour et que la violence et l'agitation régneront parmi nous.

Nous appuierons le renvoi au comité de ce bill, mais il faut que les faits soient mis à nu dans l'espoir que de l'étude du comité sortira pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale une politique nationale du logement intégrée à notre politique des affaires urbaines et propre à résoudre la crise du logement dont je parlerai tout à l'heure et tous les problèmes qui se posent aux citoyens.